Le 23/05/2019

 A Monsieur le Maire de Bourg la Reine et les Elus.

Pour copie : Préfecture des Hauts de Seine

 Depuis plusieurs mois déjà, nous vous avons signalé des nuisances sonores souvent liées à l’alcool.

cela dégénère, bris de verre et même bagarres, il à fallu l’intervention de la police et des pompiers au niveau de l’épicerie pour un blessé qui a dû être transporté à l’hôpital.

Entre les incessants passages d’une clientèle bruyante musique à fond, moteur allumé très très tard, et les personnes qui squattent les bancs au niveau du bassin, également très bruyantes, et qui n’ont qu’à traverser pour s’abreuver de boissons alcoolisées. Les beaux jours arrivant ce sera de pire en pire…

Bien que les employés de l’épicerie nous disent qu’ils ne vendent plus d’alcool et tabac après 22 h comme cela est spécifié via un arrêté préfectoral sur un mur dans l’épicerie même.

Nous vous proposons de venir tester par vous-même si c’est bien respecté, surtout le vendredi soir et week-end, ce ne sont pas des yaourts que ces noctambules viennent acheter parfois à 1h30 du matin.

Alors certes après plusieurs remarques ils baissent le rideau de fer à minuit, mais ne ferment pas la porte ni l’enseigne.

Les clients sont toujours là sans se soucier de l’heure tardive.

Le précédent épicier fermait plus tôt et savait se faire respecter ce qui n’est hélas plus le cas.

Le problème majeur étant l’alcool sur la voie publique et les tapages et nuisances que cela entraine.

Les habitants sont excédés et subissent, mais jusqu’à quand !  Certes nous sommes plusieurs à tel au 17

qui souvent se déplace, mais la police a-t-elle les moyens de faire respecter la loi, nous n’avons jamais vu de policiers verbaliser les noctambules trop bruyants.

**IL S’AGIT D’UN PROBLEME DE SANTE PUBLIQUE CAR NOUS AVONS-NOUS AUSSI LE DROIT AU REPOS.**

**OR LE SOMMEIL EST UN DROIT FONDAMENTAL.**

**Il serait bon de rappeler certaines règles.**